



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



*Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie,
fière de ses multiples richesses
où la mer et la terre se marient en offrant
une qualité de vie exceptionnelle.*

Sainte-Luce, le 7 juin 2017

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné, conformément à l'article 152 du Code Municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le samedi 10 juin 2017 à 9h30, au 1, rue Langlois. L'ordre du jour sera le suivant;

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi du contrat pour le réaménagement et travaux de remplacement des fenêtres à l'ancienne église du secteur Luceville
- 4- Période de questions
- 5- Fermeture de la séance

Jean Robidoux
Directeur général

1, rue Langlois, Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0 • Téléphone : 418 739-4317 • Télécopieur : 418 739-4823
Courriel : sainte-luce@sainteluce.ca • www.sainteluce.ca



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le samedi 10 juin 2017 à 9 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat pour le réaménagement et travaux de remplacement des fenêtres à l'ancienne église du secteur Luceville
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2017-06-153

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2017-06-154

3. Octroi du contrat pour le réaménagement et travaux de remplacement des fenêtres à l'ancienne église du secteur Luceville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres public pour le réaménagement de l'ancienne église de Luceville;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 2 juin 2017 et que les résultats sont les suivants :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ Construction Technipro BSL Rimouski
(9275-0181 Québec inc.) | 1 859 295 \$ |
| ▪ Les Constructions des Iles, Étang-du-Nord | 2 040 000 \$ |

CONSIDÉRANT QUE l'architecte mandaté dans ce projet, monsieur David Savard, recommande de retenir les services du plus bas soumissionnaire, dont la soumission est conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour le réaménagement de l'ancienne église du secteur Luceville à la compagnie *Construction Technipro BSL Rimouski (9275-0181 Québec inc.)*, pour la somme de



No de résolution
ou annotation

2017-06-155

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

1 859 295 \$. Le maire et le directeur général sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce, le contrat à cet effet.

4. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

5. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier